



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# 1<sup>er</sup> Conseil d'Orientation Technique de l'Observatoire de l'alimentation 10 décembre 2012



# Ordre du jour

- 1) Installation et présentation générale de l'Observatoire de l'alimentation
- 2) Présentation de la section nutritionnelle chargée des questions relatives à l'offre et aux caractéristiques des aliments (Oqali)  
→ avis sur le programme de travail
- 3) Présentation de la section sanitaire
- 4) Présentation de la section sur l'économie et la sociologie de l'alimentation  
→ avis sur le programme de travail
- 5) Avis sur le projet de Règlement intérieur

# Présentation de l'observatoire de l'alimentation



# Pourquoi un observatoire de l'alimentation ?

## *Les constats :*

- ♠ Augmentation des maladies chroniques auxquelles contribue l'alimentation....
  - ♠ .... et suspicion, voire dénigrement, à l'encontre des produits industriels quant à leur composition.
  - ♠ Forte sensibilité médiatique de ces questions...
  - ♠ ... mais difficultés pour le consommateur d'accéder à une information objective, et de la comprendre.
- ==> Nécessité de données objectives et fiables pour rétablir le dialogue. Tel est l'un des principaux objectifs de l'observatoire de l'alimentation.**

# Pourquoi un observatoire de l'alimentation ?

## *La genèse :*

- ♠ Avis du CNA n°51 du 19 mai 2005 : constat d'une dispersion des sources de données relatives à l'alimentation ==> créer un Observatoire de l'alimentation.
- ♠ Les leçons des crises sanitaires : nécessité de communiquer à froid et sur des bases objectives, en continu (exemple belge du baromètre de la sécurité sanitaire réalisé par l'AFSCA).
- ♠ 1ère étape : 2008, avec les informations nutritionnelles (contexte PNNS des années 2000) ==> création de l'Oqali.
- ♠ Puis LMAP en juillet 2010 : la politique publique de l'alimentation (approche globale de l'alimentation) ==> création de l'observatoire de l'alimentation, avec trois sections (+ lien avec les accords collectifs).

# Quels sont ses objectifs ?

## Les missions confiées par les textes :

- ♠ il assiste le Gouvernement dans la définition des objectifs de la politique publique de l'alimentation et l'évaluation de ses effets ;
- ♠ il fournit également aux secteurs professionnels des outils d'aide à la décision .

Dans la pratique, un objectif final commun aux trois sections : contribuer, par les données collectées, à l'amélioration de la qualité de l'alimentation appréhendée dans toutes ses dimensions.

## Quels sont ses objectifs ?

Des objectifs spécifiques à chacune des trois sections :

- ♠ Section « nutritionnelle » : exercer un suivi global de l'offre alimentaire en mesurant l'évolution de la qualité nutritionnelle (composition nutritionnelle et informations nutritionnelles).
- ♠ Section « sanitaire » : contribuer au suivi dans le temps de l'état de la qualité sanitaire des aliments ; à terme, aide au pilotage de la surveillance sanitaire, bench marking entre entreprises, communication objective "à froid" vers le consommateur.
- ♠ Section « économie et sociologie de l'alimentation » : son objectif n'est pas d'organiser le débat sociétal, mais de collecter les données permettant de caractériser l'évolution des consommations ou pratiques alimentaires (besoins, attentes, adéquation offre-demande) afin d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels du secteur et les consommateurs.

## Quelles sont ses plus-values ?

**Approche partenariale** public-privé « gagnant-gagnant » ==> synergie de moyens (humains, budgétaires – notamment pour la création et le partage de données), effet levier en termes de dynamiques (« effet d'entraînement »).

**Recueil et analyse de données** (sanitaires, nutritionnelles, économiques et sociales) sur les aliments et les comportements alimentaires, avec établissements de liens entre elles.

**Identification des manques de données, de connaissances et des actions à mettre en place pour les combler** (cf études ponctuelles).



## Quelles sont ses plus-values ?

**Publication de rapports et études non contestables, grâce à un outil dont l'objectivité est reconnue** et permettant :

- ♠ de connaître une situation objective à un moment donné et de suivre son évolution dans le temps ;
- ♠ de servir de référence à un collectif pour l'amélioration des situations individuelles ==> effet d'entraînement ;
- ♠ de mesurer et de rendre publique, de manière objective, la concrétisation des efforts mis en œuvre par les acteurs des filières alimentaires pour améliorer l'offre alimentaire (cf. évaluation des chartes PNNS, étude céréales chocolatées fourrées) ;
- ♠ de renforcer la compétitivité par une amélioration objective de l'image des secteurs professionnels, « passeport » pour l'export.

# Quelles sont ses plus-values ?

**Interface entre le politique et la société civile** via l'analyse de sujets de société :

♠ présence quantifiée de certains nutriments (sel, ...), d'ingrédients (ex : huile de palme) ou additifs (ex : édulcorants intenses), voire de contaminants microbiologiques ou chimiques ==> information objective des consommateurs ;

♠ analyse des attentes et besoins des consommateurs (ex : personnes en situation d'insécurité alimentaire).

**Aide à la décision**, pour les pouvoirs publics et les professionnels.

# Comment va-t-il fonctionner ?

**Les organes de gouvernance** (communs aux trois sections) :

♠ **un Comité de pilotage** regroupant les 3 ministères de tutelle, l'Anses et l'Inra = **instance de décision**, qui entérine les avis du COT ;

♠ **un COT** regroupant les parties prenantes de toute la chaîne alimentaire, consulté notamment sur le programme de travail et les rapports de synthèse et d'activité, avec des réunions en **formations restreintes** adaptées à chaque section = **cœur du dispositif**.

# Comment va-t-il fonctionner ?

**L'organisation en 3 sections :** la composition varie d'une section à l'autre, l'organisation se veut encadrée mais souple (ex : possibilité aux suppléants et à des invités de participer). Le secrétariat est dans chaque cas assuré par la DGAL.

**Le règlement intérieur :** il a pour objet de fixer les conditions de travail de l'Observatoire. Il est adopté après avis du COT.

# Comment va-t-il fonctionner ?

**Copil de l'observatoire**

*L'instance de décision*

Propose, valide, oriente



Entérine



**Conseil d'orientation technique (COT)**

- Formation plénière
- Formations restreintes *ad hoc* pour chaque section

*Le coeur du dispositif*

Recueille et analyse les données,  
produit des rapports / études



Donne les orientations



**Trois sections**

*La cheville ouvrière*

## En conclusion

**Une philosophie** : le partenariat et la coopération, dans une démarche de co-construction associant les porteurs d'enjeux économiques et les parties prenantes.

**Un enjeu** : travailler ensemble à une information objective et continue des consommateurs et des décideurs (publics et professionnels), pour rétablir la confiance dans l'alimentation et la sérénité dans l'espace médiatique.

**Un potentiel à exploiter** : au COT à s'emparer de ce nouvel instrument qui, au-delà des missions définies juridiquement, peut devenir un véritable outil de débat et d'aide à la décision à leur service.